

ENERGIE

Les principales priorités dans le domaine de l'énergie pendant le semestre de la présidence luxembourgeoise peuvent être résumées comme suit :

- marché intérieur du gaz naturel;
- énergies renouvelables;
- politique énergétique.

L'Union européenne se trouve dans une phase de croissance soutenue de la demande énergétique et devra faire face à une dépendance de plus en plus accentuée d'importations énergétiques en provenance de pays tiers.

A ces défis, l'Union européenne répond par une politique énergétique commune, dont les objectifs sont la garantie de la sécurité d'approvisionnement, l'amélioration de la compétitivité et la protection de l'environnement. Afin d'atteindre ces objectifs, des actions concertées seront nécessaires sur plusieurs plans. Tout d'abord il y a lieu de compléter la mise en place du marché intérieur en finalisant la libéralisation du marché du gaz naturel tout en assurant le développement des énergies renouvelables et de la cogénération. Une coopération plus étroite sur les objectifs communautaires en matière de politique énergétique, des actions énergétiques coordonnées et ciblées seront de rigueur, tout en tenant compte de la dimension extérieure de cette politique.

La présidence luxembourgeoise s'efforcera d'aboutir à une position commune au sujet des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel.

La présidence encouragera par ailleurs le débat autour du Livre Blanc pour une stratégie communautaire pour les énergies renouvelables. Dans le contexte du programme ALTENER II, la présidence visera l'élaboration d'une position commune.

L'amélioration de l'efficacité énergétique dans l'industrie et la promotion de la cogénération dans l'Union européenne sont des sujets auxquels la présidence accorde une grande importance.

Enfin l'adoption d'une décision du Conseil relative à la coopération sur les objectifs communautaires convenus dans le domaine de l'énergie figure à l'ordre du jour de la présidence.

TELECOMMUNICATIONS

La date butoir pour la libéralisation des services et infrastructures de télécommunications en Europe étant le 1er janvier 1998 (à l'exception des pays bénéficiant d'un délai supplémentaire), la présidence luxembourgeoise déploiera tous ses efforts pour parachever le cadre réglementaire communautaire spécifique à cette libéralisation. Deux actes législatifs appartenant à ce cadre restent actuellement en suspens, tout en étant très avancés dans la procédure: la proposition de directive sur la protection des données dans des réseaux numériques et la proposition de directive «ONP-Téléphonie vocale». La mise en oeuvre des réglementations fera également l'objet d'un suivi attentif au cours du prochain semestre.

La présidence s'efforcera en outre de parvenir au moins à une position commune du Conseil sur une toute nouvelle proposition de directive du PE et du Conseil sur les équipements terminaux de télécommunication. Cette proposition, tout en visant une simplification des procédures actuellement en vigueur, n'est pas essentielle au cadre réglementaire 98.

Toutes les initiatives, réglementaires ou autres, susceptibles de favoriser l'émergence de services de la société de l'information et de faciliter l'accès non discriminatoire du citoyen européen à celle-ci seront examinées de manière prioritaire (voir notamment Conférence de Bonn des 7-8.7.97). La présidence soutiendra en outre toutes les initiatives ayant pour objectif une meilleure protection des intérêts du citoyen dans cette société de l'information, notamment sur le plan de ses droits fondamentaux (par ex. en matière de protection des données privées).

Enfin, la présidence consacrera une attention toute particulière à la préparation de la Conférence Mondiale des Radiocommunications qui aura lieu à Genève, du 27 octobre au 21 novembre 1997.

CONSOMMATEURS

Plus que jamais, la politique en matière de consommation se trouve au coeur des préoccupations des citoyens européens. Le vaste débat public et politique qui s'est développé autour de la problématique de la sécurité alimentaire dans la suite de ce qu'il est convenu d'appeler la crise de la «vache folle» a montré à suffisance l'importance que la sauvegarde d'un niveau élevé de protection des consommateurs a prise comme dimension essentielle d'un marché intérieur efficace et crédible. La Présidence entend contribuer de manière active à la poursuite et à l'approfondissement de ce débat essentiel.

Sur le plan législatif, la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil sur la vente et les garanties des biens de consommation représente un élément essentiel dans la réalisation du marché intérieur et peut contribuer à conforter la confiance des consommateurs, notamment dans le cadre des achats transfrontaliers. Dès lors, la Présidence espère pouvoir réaliser des progrès significatifs sur ce dossier complexe.

Deux autres propositions de directives pourront, avec l'aide du Parlement européen, être adoptées définitivement : il s'agit d'abord de la proposition de directive du PE et du Conseil relative à la protection des consommateurs en matière d'indication des prix des produits offerts aux consommateurs et du dossier plus technique concernant la proposition de directive relative au crédit à la consommation.

A noter que la Commission entend présenter fin juillet une proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant les contrats à distance dans le domaine des services financiers, dont l'examen sera entamé, le moment venu, sous présidence luxembourgeoise.

Une conférence sera consacrée au mois de novembre aux diverses questions que l'introduction de la monnaie unique pose pour les consommateurs.

Comme indiqué en introduction, la problématique de la protection de la santé des consommateurs, notamment dans le domaine alimentaire est centrale à l'heure actuelle. Un débat au Conseil sur la communication de la Commission sur la santé des consommateurs et la sécurité alimentaire est à l'ordre du jour de la présidence luxembourgeoise.

Ce large débat - qui comprend des dimensions multiples également dans d'autres domaines (agriculture, marché intérieur, santé publique, etc) - devrait permettre ensuite de tirer une synthèse à un stade ultérieur.

RECHERCHE

Alors qu'il est désormais largement reconnu que la recherche et le développement sont un facteur crucial dans le contexte de l'amélioration de la compétitivité de l'économie communautaire et, partant, de la création d'emploi, l'effort majeur de la présidence sera consacré à la conduite d'un programme de travail serré sur les contenus et modalités de mise en oeuvre du 5ème programme-cadre recherche et développement (5ème PCRD), dont l'adoption constituera la pierre angulaire de l'effort de recherche communautaire dans les années à venir.

La présidence orientera les débats vers la consolidation des convergences politiques sur les différents axes définis dans la proposition de la Commission.

Par ailleurs, la dimension de coopération scientifique et technologique internationale continuera à figurer en bonne place à l'ordre du jour du Conseil Recherche, notamment sous l'angle de la conclusion d'accords de coopération R&D avec divers pays tiers.

CULTURE/AUDIOVISUEL

En ce qui concerne l'avenir de la coopération culturelle en Europe, la présidence luxembourgeoise travaillera en étroite collaboration avec la Commission pour jeter les bases d'un nouveau programme cadre qui englobera, à partir de 1999, « Kaléidoscope » (soutien aux activités artistiques et culturelles), « Ariane », (livre, lecture et traduction), « Raphaël » (patrimoine culturel), les villes européennes de la culture ainsi que d'autres domaines non encore identifiés. Suite à la réunion de conciliation du 2 juillet 1997 qui a permis d'arriver à un accord avec le Parlement européen concernant « Raphaël », il a été décidé d'engager, sur le sujet de ce programme-cadre, une vaste consultation qui englobera aussi le Parlement européen.

Dans le but de rendre l'action culturelle plus visible et plus efficace, la collaboration avec les organisations non gouvernementales, l'UNESCO et le Conseil de l'Europe va être intensifiée sous Présidence luxembourgeoise. La première réunion du comité Affaires culturelles du 1er juillet, a permis d'identifier les axes suivants de coopération avec le Conseil de l'Europe.

- la coopération, dans les domaines de la culture et du patrimoine culturel, avec les pays de l'Europe centrale et orientale, en termes d'assistance technique, de réforme législative, de mise en place de politiques de formation);
- les itinéraires culturels et le tourisme culturel;
- le trafic illicite des biens culturels au-delà des instruments juridiques.

Au Conseil des Ministres de la Culture du 30 juin 1997, la Commission a confirmé son intention de présenter à brève échéance une proposition concernant les nouveaux critères de sélection des capitales culturelles de l'Europe après l'an 2000. La présidence luxembourgeoise organisera une consultation avec tous les partenaires concernés, pour élaborer les nouveaux critères de sélection.

La présidence luxembourgeoise se propose de faire un inventaire des problèmes rencontrés par les professionnels de la musique (production, diffusion, conditions de travail), ensemble avec des experts en musique, la Commission et le Parlement européen, en vue d'une résolution qui sera soumise au Conseil des Ministres du 24 novembre prochain.

La présidence organisera par ailleurs les différents séminaires spécialisés:

- Séminaire sur la musique, les 5 et 6 septembre au Château de Bourglinster
- Séminaire: « L'Islam et l'espace Euro-méditerranéen », du 25 au 27 septembre à Luxembourg;
- Séminaire: « Statistiques culturelles » (méthodologie, dépenses culturelles, culture et emploi, pratiques culturelles), du 13 au 15 novembre à Luxembourg;
- Séminaire: « Des Centres d'excellence: nouveaux espaces culturels et coopération en réseaux », les 7 et 8 novembre à Luxembourg;
- Séminaire concernant les capitales culturelles de l'Europe, du 8 - 9 novembre au Château de Bourglinster;
- Séminaire: « L'avenir de l'action culturelle », ensemble avec la Commission, le Parlement européen, les pays membres (cf. supra). La date reste à déterminer.

Dans le domaine audiovisuel, l'attention de la présidence sera concentrée sur l'adoption de la proposition de décision du Conseil instituant un fonds européen de garantie pour encourager la production cinématographique et télévisuelle.

A relever enfin qu'un dialogue structuré avec les PECO est prévu sur le thème de la protection des mineurs et de la dignité humaine.

EDUCATION

Le Luxembourg assume la présidence de l'Union européenne à un moment très important pour le développement de l'éducation et de la formation en Europe, puisqu'après la clôture de la CIG à Amsterdam, il s'agit d'une part de concrétiser l'Union de la Connaissance telle qu'elle est préconisée dans le préambule du nouveau Traité et d'autre part de préparer les discussions sur l'élargissement de l'Union européenne.

A l'heure actuelle, déjà trois Etats PECO sont sur le point d'adhérer aux programmes communautaires dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la jeunesse alors que pour les autres, ainsi que pour Chypre, les négociations ont été entamées ou le seront sous peu. Un dialogue structuré avec les Etats d'Europe centrale et orientale est d'ores et déjà prévu.

Ces développements accroissent aussi la nécessité d'une première discussion sur ce que sera la coopération dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la jeunesse dans les années à venir.

Par ailleurs, l'Union européenne doit approfondir le dialogue avec les pays du sud et de l'est de la Méditerranée. L'éducation sera amenée à enrichir les initiatives prises dans d'autres domaines au sein du partenariat euro-méditerranéen. Dans cette perspective, la présidence prévoit d'organiser une conférence sur le thème «La perception de l'Autre dans le domaine de l'Enseignement».

En outre, la présidence luxembourgeoise se situe dans la continuité de la coopération dans le domaine de l'éducation telle qu'elle a été menée lors des présidences précédentes. A cet effet, la présidence luxembourgeoise a choisi comme thèmes prioritaires l'évaluation de la qualité de l'enseignement scolaire ainsi que l'apprentissage des langues. Elle a identifié ces domaines d'intérêt commun dans l'ensemble de l'Union européenne, en tenant compte, et des conclusions adoptées lors de Conseils précédents, et d'actions d'ores et déjà entreprises par la Commission.

JEUNESSE

Dans le contexte de la mise en place d'une véritable politique européenne pour la jeunesse, la présidence s'efforcera, entre autres, de mener à bon port la discussion sur la proposition de décision établissant le programme d'action communautaire «Service volontaire européen pour les jeunes».

SANTE

La présidence luxembourgeoise veillera à faire avancer les initiatives diverses en matière de lutte contre le tabagisme. En particulier, elle tentera de réunir la majorité requise pour l'adoption d'une proposition de directive présentée par la Commission en matière d'interdiction totale de la publicité en faveur du tabac et de ses produits.

Un autre domaine prioritaire sera le développement d'une stratégie visant la sécurité du sang et l'autosuffisance en sang dans l'Union européenne ; la présidence luxembourgeoise s'efforcera de faire adopter une recommandation du Conseil à ce sujet.

Par ailleurs, elle s'attachera à faire progresser de manière décidée l'instruction des programmes récemment proposés par la Commission en matière de maladies rares, de maladies liées à la pollution et de prévention des blessures.

Dans le secteur des denrées alimentaires, la présidence luxembourgeoise accordera une attention particulière aux questions ayant trait à la sécurité et à l'hygiène des aliments.

La problématique de la lutte contre la toxicomanie sera examinée ensemble avec d'autres aspects importants du dossier de la drogue, à l'occasion d'une rencontre conjointe entre les Ministres de la Santé et les Ministres de la Justice et des Affaires intérieures.

Enfin, la réunion de la task force UE - Etats-Unis sur les maladies transmissibles permettra de faire le point sur cette coopération qui s'inscrit dans le cadre de la relance des relations transatlantiques et d'élaborer, le cas échéant, des orientations sur les tâches futures à accomplir dans ce contexte.

PÊCHE

En ce qui concerne le secteur de la Pêche, la présidence luxembourgeoise essaiera prioritairement de faire avancer, voire aboutir le dossier des mesures techniques de conservation des ressources de pêche, cette question étant traitée lors de la session du Conseil «Pêche» du 30 octobre 1997. Ce dossier complexe et hautement technique comporte non seulement des mesures destinées à protéger les ressources et l'environnement marin, mais a également une portée économique considérable.

La session du Conseil du 18 décembre 1997 sera prioritairement consacrée à la fixation pour l'année 1998 des Totaux Admissibles de Captures (TAC) et des quotas revenant aux Etats membres. Cette fixation devient d'autant plus délicate que les ressources halieutiques ont tendance à diminuer, en particulier pour certains stocks.

TOURISME

La présidence luxembourgeoise s'emploiera à dégager les bases et les modalités d'un déblocage du programme d'action communautaire «Philoxenia».

Les 4 et 5 novembre 1997, une conférence européenne consacrée au thème «Tourisme et Emploi» sera organisée à Luxembourg.

JUSTICE ET AFFAIRES INTERIEURES

Les travaux en matière de Justice et d'Affaires Intérieures se concentreront sur la mise en oeuvre du programme d'action relatif à la criminalité organisée entériné par le Conseil européen d'Amsterdam.

- La Convention Europol devrait être ratifiée par tous les Etats membres d'ici la fin de l'année. Le règlement sur la protection du secret, les règlements sur les relations avec les Etats et instances tiers et le règlement d'ordre intérieur de l'autorité de contrôle commune d'exécution qui conditionnent l'application pratique de la Convention, devront faire l'objet d'un accord.
- Au niveau de la coopération judiciaire pénale, une initiative dans le domaine de la corruption par des entités privées sera lancée. Elle vise à donner une suite concrète à la communication de la Commission sur une politique anti-corruption.
- Une action commune tendant à l'harmonisation des législations concernant les organisations criminelles, la constitution d'un réseau de magistrats de contacts ainsi qu'un dispositif d'évaluation mutuelle de l'application des actes et engagements internationaux en matière pénale constitueront d'autres initiatives pour renforcer davantage la lutte contre la criminalité organisée dans l'UE.
- Les travaux sur la convention relative à l'entraide judiciaire en matière pénale, ainsi que sur la Convention dite de Naples II relative à l'assistance mutuelle entre les administrations douanières, seront activement poursuivis afin de déboucher sur un accord.
- En matière d'asile et d'immigration, une priorité sera réservée à l'examen de la proposition de la Commission sur la protection temporaire des personnes déplacées ainsi qu'à la mise en oeuvre de la Convention de Dublin.
- La présidence prendra une initiative pour trouver une solution au problème des mariages blancs.
- En matière de drogues, un rapport d'évaluation sera présenté au Conseil européen de Luxembourg sur la mise en oeuvre de l'action commune relative au rapprochement des législations et pratiques des autorités judiciaires et des services policiers et douaniers. Une priorité sera accordée à la mise en oeuvre de l'action commune relative aux drogues synthétiques.

La présidence organisera une rencontre commune des Ministres de la Santé et des Ministres de la Justice et des Affaires Intérieures, en vue d'un débat portant sur une approche globale et cohérente du problème de la drogue, tant en ce qui concerne l'aspect prévention que l'aspect répression.

Dans le même contexte, la Présidence organisera la coordination entre les Etats membres dans le cadre de la préparation de la session extraordinaire en 1998 de l'Assemblée Générale des Nations Unies consacrée exclusivement aux problèmes liés aux stupéfiants et substances psychotropes.

Conformément à la déclaration intervenue à l'issue de la VIIème réunion ministérielle entre l'UE et le Groupe de Rio, une réunion d'experts de haut niveau sera organisé avec les pays du Groupe de Rio afin d'intensifier la coopération dans la lutte contre la drogue.

ECONOMIE ET FINANCES

Les deux axes principaux de la présidence luxembourgeoise seront tout d'abord la mise en oeuvre de la troisième étape de l'UEM et la continuation des travaux préparatoires à cet effet, et de l'autre côté la fiscalité sous l'aspect des propositions en cours d'examen, et surtout sous l'aspect de nouvelles impulsions.

En ce qui concerne l'UEM, le Conseil ECOFIN a reçu mandat d'approfondir la préparation en vue d'améliorer la coordination économique lors de la troisième phase de l'Union économique et monétaire dans le respect des principes et des pratiques inscrits dans le Traité. Il s'agira avant tout de mieux organiser le rôle du Conseil dans l'Union économique et monétaire ainsi que celui des comités qui préparent les travaux.

Un bon agencement et une meilleure organisation des travaux découlant des articles 103 et 102 A contribueront d'ailleurs à une meilleure discussion du deuxième volet du mandat d'Amsterdam, et qui a trait à l'article 109 tant sous l'aspect de la formulation d'éventuelles orientations générales de politiques de change que sous l'aspect de la position et de la représentation externe de la Communauté.

Les travaux relatifs à l'UEM comprennent également la continuation de l'effort consistant à parfaire l'infrastructure législative dans laquelle opérera la nouvelle institution monétaire. Il s'agit avant tout des textes fondés sur l'article 106 (6).

Finalement le Conseil ECOFIN devrait adresser au Conseil européen un dernier rapport intérimaire reprenant l'état de la préparation pour le passage à la troisième étape dans nos Etats membres et dans la Communauté.

En ce qui concerne le deuxième axe principal, à savoir la fiscalité, la présidence luxembourgeoise s'efforcera de faire avancer les textes qui sont actuellement sur le métier, tant en matière de fiscalité indirecte (notamment le programme FISCALIS et la taxation des produits énergétiques) qu'en matière de la fiscalité directe. Dans ce dernier domaine à côté d'une proposition attendue en ce qui concerne le régime fiscal commun applicable aux paiements d'intérêts et redevances effectués entre sociétés mères et filiales d'Etats membres différents, une attention spéciale sera accordée au Groupe de politique fiscale sous la présidence du Commissaire Monti.

La présidence s'attend à ce qu'une première liste des domaines sujets à harmonisation ainsi qu'un code de bonne conduite puissent être élaborés et discutés afin de maintenir l'impulsion politique nécessaire à l'avancée de ce dossier.

Sur ces deux axes principaux viendront se greffer quatre priorités supplémentaires. Il s'agit tout d'abord du financement futur des activités de la Communauté dans la mesure où les travaux préparatoires engagent la contribution du Conseil ECOFIN. En deuxième lieu il faut mentionner la poursuite des travaux dans le domaine prudentiel et financier. La troisième priorité a trait à la prise en charge de la responsabilité communautaire à l'extérieur de l'Union. La quatrième priorité résulte de l'accent mis par le dernier Conseil européen à Amsterdam sur l'engagement ferme de donner une nouvelle impulsion afin de maintenir résolument l'emploi au premier plan des préoccupations politiques de l'Union, et à laquelle les Ministres des Finances se sont engagés à apporter leur contribution.

Dans le domaine prudentiel, nous nous attachons à faire avancer les législations ayant trait aux établissements de crédit, aux établissements financiers et aux bourses qui sont actuellement pendantes. Dans le domaine financier, nous engagerons les discussions sur les questions des pensions supplémentaires et sur les crédits à l'exportation dès que la Commission aura fait la présentation de ses propositions. Les travaux en matière statistique (FISIM) seront également poursuivis.

La troisième priorité concerne l'action extérieure de la Communauté, et qui peut être subdivisée en un certain nombre de contacts tant avec les pays PECO dans le cadre du dialogue structuré, qu'avec les pays AELE ou la réunion ASEM-Finance. Le Conseil ECOFIN poursuivra également son action d'assistance financière à l'extérieur de la Communauté dans le respect des critères que l'ECOFIN s'est donnés. Cet aspect inclut d'éventuelles actions de la Communauté dans le cadre de la BERD ou du Traité Euratom. Un troisième volet de l'action extérieure de la Communauté impliquant l'ECOFIN a trait à la participation communautaire dans les actions de désendettement.

La quatrième priorité des travaux de l'ECOFIN pendant le deuxième semestre a trait à la participation à l'action revigorée de l'Union en faveur de l'emploi, de la compétitivité et de la croissance. Cette contribution comprend le renforcement à l'avenir des articulations des grandes orientations axées sur l'emploi afin d'améliorer l'efficacité de la coordination et d'en élargir le contenu. L'agencement des contributions et le réexamen des procédures actuelles sont des aspects qui relèveront de la préparation de la réunion extraordinaire du Conseil Européen.

Les Ministres des Finances auront ensuite à coordonner les initiatives de la BEI et du Fonds Européen d'Investissement ainsi que les recettes pouvant provenir des réserves constituées dans le cadre du Traité CECA. Le Conseil ECOFIN, en application de la résolution sur la croissance et l'emploi, doit également accorder une attention spécifique aux mesures d'incitation au travail prévues dans les régimes fiscaux et les régimes d'allocations et à la réduction des coûts non salariaux. Enfin, le Conseil ECOFIN devra continuer à travailler sur le rapport conjoint sur l'emploi élaboré en collaboration avec le Conseil « Travail et Affaires Sociales » et la Commission.

Au besoin le Conseil ECOFIN reviendra sur certains aspects qui le concernent de façon plus particulière dans l'amélioration de la gestion financière de la Communauté.

V. RELATIONS EXTERIEURES

POLITIQUE COMMERCIALE

Au sein de l'OMC, l'accord sur les services financiers devra être finalisé avant la fin de l'année. Une attention spéciale devra être accordée à l'intégration des PMA dans le système commercial multilatéral afin de les mettre en mesure de bénéficier concrètement de la libéralisation des échanges. L'Union européenne jouera un rôle prééminent à la Conférence internationale consacrée à ce sujet. La présidence attache en outre une importance particulière aux travaux au sein de l'OMC en matière de commerce et d'environnement. Enfin, la réflexion sur les droits sociaux fondamentaux et les échanges commerciaux devra continuer.

Dans ce contexte, la réforme du SPG appliqué par la Communauté prendra en compte les dimensions sociales et environnementales.

Un suivi particulier devra être assuré en matière de règlement des différends au sein de l'OMC.

Les travaux préparatoires en vue de la prochaine conférence ministérielle de l'OMC seront engagés activement.

La présidence considère que la stratégie de l'Union européenne en matière d'accès au marché devra être mise en oeuvre de façon continue.

EX-YOUGOSLAVIE

La présidence accordera une attention particulière au processus de stabilisation et de démocratisation en Ex-Yougoslavie: Bosnie, RFY, Croatie, ARYM. Une mise en oeuvre équilibrée de l'approche régionale et de la conditionnalité constituera un instrument privilégié à cet égard.

En Bosnie, la paix reste à consolider. Une application rigoureuse des accords de paix et des conclusions du Comité directeur de Sintra s'impose. A cet effet, la présidence coopérera d'une manière très étroite avec le bureau du Haut Représentant. Elle participera de manière active aux travaux du Comité directeur. Une priorité particulière sera accordée au fonctionnement des institutions, au retour des réfugiés, à la reconstruction et à la coopération avec le Tribunal Pénal International.

L'organisation et la surveillance des élections municipales en septembre seront cruciales. La réunion au niveau ministériel du «Peace Implementation Council» (PIC) en décembre prochain constitue une autre échéance majeure.

En Croatie, la réalisation de nouvelles étapes du processus de transition en Slavonie orientale est nécessaire. Les droits de l'homme et ceux des minorités devront être respectés dans tout le pays. Le rapatriement des personnes déplacées et des réfugiés sera à mettre en oeuvre.

En RFY, la mise en oeuvre intégrale des recommandations du rapport Gonzalez devra être assurée. La situation au Kosovo est à améliorer, notamment par le respect des droits de l'homme et par l'ouverture d'un dialogue sur la définition d'une large autonomie.

ALBANIE

L'UE apporte une contribution essentielle à l'effort international de restauration et de réhabilitation en cours. La présidence poursuivra cette action. Le suivi des élections législatives fin juin constitue une étape importante dans le processus de redressement de l'Albanie. La présidence agira en coopération avec notamment l'OSCE - dont elle appuie pleinement les efforts de coordination - l'UEO et le Conseil de l'Europe. Elle veillera à la mise en oeuvre de tous les aspects de la position commune adoptée le 2 juin. Au vu de l'évolution de la situation en Albanie, une conférence sur l'assistance économique devrait se tenir.

MOYEN-ORIENT

Le processus de paix se trouve dans une impasse inquiétante. Il n'y a pas d'alternative à ce processus lancé à Madrid en 1991 et à Oslo en 1993. L'UE se doit de contribuer au maintien de la paix et à la stabilité dans cette région.

L'appel de l'UE en faveur de la paix au Moyen-Orient, adopté au Conseil européen d'Amsterdam, trace la voie pour l'établissement d'une paix juste, durable et globale. La présidence s'attachera, par le biais des efforts de l'envoyé spécial de l'UE, à encourager les dirigeants israéliens et palestiniens à reprendre les négociations pour faire avancer l'application de l'accord intérimaire et de l'accord de Hébron, et à relancer les pourparlers sur le statut définitif. Chaque partie devrait s'abstenir de prendre des mesures unilatérales susceptibles de préjuger le résultat des négociations sur le statut final. Une coopération durable et efficace doit être rétablie en matière de sécurité pour lutter contre le terrorisme.

La promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de la société civile constitue une autre priorité, tout comme le redressement de la situation économique et sociale des Palestiniens.

CHYPRE

L'UE a un grand intérêt à un règlement politique de la question de Chypre. La présidence appuiera activement les négociations directes entre les dirigeants des deux communautés de Chypre que l'ONU s'apprête à reprendre.

TURQUIE

Le Conseil d'Association du 29 avril dernier a constitué une étape importante dans les relations entre l'UE et la Turquie. La présidence soutiendra le momentum créé lors de ce Conseil, en encourageant la réalisation de nouveaux progrès, en particulier sur base de la communication de la Commission, en vue du renforcement des relations UE-Turquie.

RELATIONS AVEC LES PAYS MEDITERRANEENS

A la suite de la deuxième Conférence euro-méditerranéenne qui s'est tenue à La Valette, la présidence poursuivra la mise en oeuvre des conclusions qui y ont été adoptées. Elle veillera au développement équilibré du partenariat dans les domaines politique, économique et social.

Dans le domaine politique et de sécurité, les travaux sur les mesures de confiance et de sécurité seront activement poursuivis, notamment pour ce qui est de l'établissement d'une Charte de paix et de stabilité en Méditerranée.